

CHAPITRE 3 – L'Union européenne et la démocratie

Dans le chapitre 1, vous avez étudié la démocratie directe et la démocratie représentative. Née à Athènes au V^e siècle avant notre ère, la démocratie directe permet la participation de tous les citoyens au gouvernement de la cité. Mais les citoyens sont alors peu nombreux. Au XIX^e siècle, la participation du plus grand nombre au gouvernement est au cœur des réflexions. Dans ce contexte, le modèle de la démocratie représentative se met en place en France.

Dans le chapitre 2, vous avez abordé les avancées et reculs des démocraties. L'affirmation de la démocratie n'est pas un processus linéaire et la menace d'un retour à l'autoritarisme n'est jamais définitivement écartée. Les années 1970 illustrent cette tension : si, dans l'Europe méditerranéenne, des régimes démocratiques succèdent aux dictatures, en Amérique latine, certains pays connaissent une trajectoire opposée.

Dans ce chapitre, vous allez étudier les enjeux auxquels la démocratie européenne se trouve aujourd'hui confrontée. Les dernières décennies ont permis plusieurs avancées : élection du Parlement européen au suffrage universel en 1979, naissance de la « citoyenneté européenne » en 1992... Cependant, la démocratie européenne est aujourd'hui fragilisée et doit faire face à de nombreux défis : euroscepticisme, Brexit, montée des populismes, renforcement des nationalismes.

Cours. Le projet démocratique européen de 1945 à 1979 (p. 86-87)

Quels sont les fondements démocratiques de la construction européenne ?

I L'émergence du projet européen après la Seconde Guerre mondiale

A - Démocratie et paix, fondements de la reconstruction européenne

En 1945, l'Europe sort traumatisée après six années de guerre. Le nationalisme des régimes totalitaires (Allemagne nazie, Italie fasciste) est rendu responsable de la guerre. Les destructions sont considérables (villes, ports, voies de communication...). Le bilan humain (40 millions de morts en Europe) est très lourd. Toutefois, la paix et le retour de la démocratie (France, Italie, Allemagne...) permettent aux Européens d'envisager un avenir meilleur.

Un projet d'union européenne se met en place. Déjà dessiné dans l'entredeux-guerres mais brisé par la montée des totalitarismes, ce projet est porté dès 1945 par les hommes politiques au pouvoir, souvent d'anciens résistants, et par les partis démocrates-chrétiens (MRP en France, CDU en Allemagne, DC en Italie) qui considèrent qu'une Europe démocratique est seule capable d'assurer la paix.

B - Les premiers pas d'une construction européenne démocratique

En 1948 se tient le Congrès de La Haye (Pays-Bas). Il réunit environ 800 personnalités (hommes politiques, intellectuels, journalistes, syndicalistes, etc.) d'une vingtaine de pays avec pour objectif de construire une unité européenne. L'ancien Premier ministre anglais Winston Churchill préside ce congrès, prônant la fin des « rancœurs nationales ». L'année suivante, en 1949, le Conseil de l'Europe réunit

pour la première fois à Strasbourg les représentants des démocraties européennes occidentales qui adoptent la Convention européenne des droits de l'homme.

L'impulsion majeure est donnée par la déclaration Schuman en 1950. Le ministre français des Affaires étrangères considère que « l'Europe [...] se fera par des réalisations concrètes ». Il place la réconciliation franco-allemande au cœur de la construction européenne. La CECA (Communauté européenne du charbon et de l'acier) est ainsi créée en 1951, notamment sous l'impulsion de Robert Schuman et Jean Monnet. Le charbon et l'acier servant à la fabrication des armes, la mise en commun de leur production rend la guerre entre États européens « matériellement impossible ».

En 1957, le traité de Rome donne naissance à la CEE (Communauté économique européenne). Il est signé par six pays d'Europe de l'Ouest (France, RFA, Italie, Belgique, Pays-Bas, Luxembourg) dans une certaine indifférence, sans véritable adhésion populaire.

II La démocratie au cœur de la construction européenne

A - Une volonté de construire l'Europe sur des bases démocratiques

Des institutions démocratiques européennes sont mises en place. Elles apparaissent comme un compromis entre les intérêts nationaux et la vision communautaire. Une Commission européenne est créée, indépendante des gouvernements. Le Parlement européen, composé de délégués des parlements nationaux, n'a alors qu'un rôle consultatif. Le Conseil européen (chefs d'État) et le Conseil des ministres

représentant les gouvernements nationaux disposent de l'essentiel des compétences.

Ces institutions démocratiques sont à l'origine de projets concrets. Par exemple, à partir de 1962, la PAC (Politique agricole commune) permet de moderniser l'agriculture européenne et d'assurer l'autosuffisance. Une Union douanière (suppression des droits de douane entre pays membres et établissement d'un tarif extérieur commun) est également mise en place à partir de 1968.

B - La démocratie européenne mise à l'épreuve

Le processus de construction européenne se trouve bloqué dans les années 1960. Le président français Charles de Gaulle s'oppose en particulier à deux reprises (1963 et 1967) à l'entrée de la Grande-Bretagne dans la CEE et à l'idée d'une Europe supranationale (« politique de la chaise vide »). Refusant le principe du vote à la majorité qualifiée, il obtient finalement le maintien du vote à l'unanimité sur les sujets importants.

La construction européenne soulève des débats. Des tensions se profilent entre fédéralistes encourageant la création d'institutions supranationales et souverainistes attachés à une Europe des États.

III 1979 : une date clé pour la démocratie européenne

A - L'élection du Parlement européen au suffrage universel direct

En 1979 se tiennent les premières élections européennes. Les 410 députés du Parlement européen sont élus au suffrage universel direct.

Les élections européennes rythment désormais la vie politique de l'Union européenne tous les cinq ans.

En parallèle, les pouvoirs du Parlement européen sont en partie renforcés. Le nombre de parlementaires augmente (nouveaux États adhérents) et le Parlement contrôle désormais le budget européen. Pour autant, il ne possède pas encore le pouvoir de participer directement à l'élaboration du droit européen et n'a pas les compétences d'un parlement national (en matière de fiscalité par exemple).

B - Une ambition démocratique toutefois fragile

L'abstention est forte lors de ces premières élections. Le taux moyen de participation est de 63 %, témoignant d'un certain désintérêt citoyen. En France, la participation est de 20 à 25 % inférieure à celle des élections législatives nationales organisées l'année précédente.

Ces élections n'ont pas donné lieu à la définition de véritables projets à une échelle européenne : la campagne électorale a été relativement peu médiatisée et les candidats ont orienté les débats sur des enjeux davantage nationaux. L'expression « déficit démocratique européen » apparaît cette même année pour désigner le manque de légitimité démocratique des institutions européennes.

Cours. Construction européenne et progrès de la démocratie des années 1970 à nos jours (p. 88-89)

Comment la démocratie européenne s'est-elle consolidée depuis les années 1970 ?

I Élargissements et renforcement de la démocratie européenne

A - De l'Europe des 6 à l'Europe des 28

Le projet démocratique européen englobe progressivement la majorité des pays d'Europe occidentale. La chute des dictatures (Grèce, Espagne, Portugal Chapitre 2 p. 70-71) permet l'élargissement de la CEE vers l'Europe méditerranéenne : l'adhésion ancre la démocratie et l'économie libérale dans ces pays. En 1995, l'Union européenne compte 15 membres.

Le projet démocratique européen s'élargit vers les pays de l'ancien bloc soviétique. La démocratie est une des exigences de l'adhésion. En 2004, s'opère la plus grande vague d'élargissement jamais réalisée avec l'entrée de dix nouveaux pays, dont 8 issus de l'ancien bloc soviétique, ainsi que Malte et Chypre. En 2007, la Roumanie et la Bulgarie entrent dans l'UE. En 2013, l'UE compte 28 membres avec l'adhésion de la Croatie.

B - L'approfondissement des institutions européennes

Au cours des années 1980, deux avancées majeures reflètent l'approfondissement du projet européen. La libre circulation des personnes est mise en place au sein de l'espace Schengen, et l'Acte unique prévoit la libre circulation des marchandises au

sein d'un marché unique.

Mais l'adhésion des Européens à ces différentes avancées demeure relative.

L'Europe est confrontée à la montée de l'euroscpticisme. Des tensions entre États émergent. Ainsi, dès 1979, Margaret Thatcher, Première ministre du Royaume-Uni, renégocie la contribution financière de son pays aux institutions européennes, obtenant un « rabais » en 1984. Elle refuse catégoriquement les accords de Schengen.

II Le traité de Maastricht en 1992 : une étape décisive de la démocratisation européenne

A - La naissance de la « citoyenneté européenne »

Le traité de Maastricht crée l'Union européenne et introduit la notion de citoyenneté européenne. Celle-ci est conçue comme une citoyenneté complémentaire qui confère des droits nouveaux (droit de circuler, de séjourner, de travailler, d'étudier sur le territoire des autres États membres, droit de vote et d'éligibilité aux élections européennes et municipales dans l'État de résidence, etc.) sans remplacer la citoyenneté nationale.

Le traité de Maastricht permet d'autres avancées majeures. Il instaure l'union économique et monétaire par l'adoption d'une monnaie unique, l'euro. Il met également en place une Politique étrangère et de sécurité commune (PESC), renforce le rôle du Parlement et définit des critères de convergence (dette publique limitée).

B - Une avancée démocratique toutefois limitée

L'adhésion au traité de Maastricht a divisé les Européens. Certains pays ont ratifié rapidement le traité (Irlande, Grèce, Luxembourg) tandis que d'autres l'ont accepté avec une courte majorité : en France par exemple, le « oui » l'emporte à 51 % lors du référendum. D'autres pays acceptent le traité en partie seulement (refus de l'euro par le Royaume-Uni, la Suède et le Danemark).

L'euroscepticisme gagne du terrain. Les partisans du « non » au traité craignent la perte de souveraineté nationale ou dénoncent la construction d'une Europe libérale sur le plan économique. De vifs débats les opposent aux partisans du « oui », qui voient en l'Europe une réponse possible à l'émergence de nouvelles puissances à l'échelle mondiale.

III Depuis 1992, les défis de la démocratie européenne

A - Un renforcement progressif de la démocratie européenne

Les décisions au sein de l'Union européenne sont désormais prises au plus près des citoyens. Le principe de subsidiarité permet aux collectivités locales (communes, départements, régions) et aux États de décider dans des domaines où leur efficacité est jugée plus forte que celle du Parlement européen : protection des consommateurs, éducation, gestion des transports, etc. À l'inverse, certaines compétences (PAC) relèvent exclusivement de l'Union européenne.

Les traités d'Amsterdam (1997) et de Nice (2001) modifient le fonctionnement des institutions européennes. La règle de la majorité qualifiée est adoptée et le

pouvoir du Parlement se voit renforcé (contrôle sur la nomination des commissaires européens). L'Union européenne acquiert aussi de nouveaux domaines de compétences (environnement, transports, lutte contre le changement climatique, etc.).

B - L'échec d'une Constitution européenne

Au milieu des années 2000, un projet de Constitution européenne est élaboré. Ce projet vise à réunir en un texte unique l'ensemble des traités signés jusque-là. Le texte est soumis au vote des Européens : certains y voient un réel progrès et d'autres le risque de la fin des nations. Les électeurs français et néerlandais, consultés par référendum, votent majoritairement pour le non en 2005, ce qui signe l'échec du projet de Constitution européenne.

Afin de sortir du blocage suscité par ce refus, les chefs d'État et de gouvernement s'accordent sur l'idée d'un traité simplifié : le traité de Lisbonne, signé en 2007, entre ainsi en vigueur en 2009. Un président du Conseil européen représente désormais l'UE sur la scène mondiale. La majorité qualifiée est étendue et le vote à l'unanimité se limite à quelques cas précis (politique étrangère, fiscalité, etc.). L'Europe se veut aussi plus démocratique en instaurant le principe de démocratie déléguée. Certains citoyens européens considèrent toutefois ce traité comme anti-démocratique puisque la Constitution avait été rejetée.

Cours. La démocratie européenne est-elle aujourd'hui en crise ? (p. 90-91)

Quels défis la démocratie européenne doit-elle relever aujourd'hui ?

I La remise en cause de la construction démocratique européenne

A - Les critiques de la démocratie européenne

La confiance des citoyens dans l'Union européenne demeure modeste. Poursuivant une tendance perceptible depuis de nombreuses années, l'enquête Eurobaromètre de 2018 a révélé que seuls 42 % des Européens avaient confiance dans ses institutions (34 % en 2014). Une part importante des citoyens souhaite restituer une partie des pouvoirs aux parlements nationaux.

Le projet politique européen ne fait pas consensus. Plusieurs crises récentes ont souligné les divergences et l'incapacité des États de l'UE à se mettre d'accord sur des enjeux majeurs (guerre en Irak en 2003, crise financière en Grèce dès 2008). Face à l'arrivée massive de migrants au cours de l'été 2015, l'Allemagne a accepté d'ouvrir ses frontières, tandis que d'autres États ont refusé.

B - La démocratie européenne face aux nationalismes

Dans un certain nombre de pays d'Europe centrale et orientale, des partis à la fois nationalistes et hostiles à l'UE sont désormais au pouvoir (Autriche, Pologne, Hongrie). En Italie, le Mouvement 5 étoiles et le Parti de la Ligue, très anti-européens, ont constitué une alliance. D'autres pays sont marqués par la montée des nationalismes : la France avec le Rassemblement National, les Pays-Bas

avec le Parti pour la Liberté ou l'Allemagne avec l'AFD.

Le Brexit est aussi un défi pour l'UE. En 2016, les Anglais ont majoritairement voté par référendum pour quitter l'Union. Des négociations entre le gouvernement britannique et la Commission européenne ont déterminé les modalités de cette sortie, initialement fixée en mars 2019.

II Les fragilités de la démocratie européenne

A - Un « déficit démocratique » qui perdure

De nombreux Européens se désintéressent de la démocratie européenne. Elle est jugée trop complexe, trop technocratique, trop lointaine. Le taux de participation aux élections européennes n'a ainsi cessé de décliner depuis 1979, passant de 63 % à 42,5 % en 2014.

Le pouvoir politique européen apparaît désincarné. En 1970, le secrétaire d'État américain Henry Kissinger avait lancé une boutade : « L'Europe... quel numéro de téléphone ? » Ainsi, peu d'Européens connaissent le nom du haut représentant de l'Union pour les affaires étrangères et la politique de sécurité (Federica Mogherini entre 2014 et 2019) et son rôle est finalement limité. Les compétences de chaque institution et les partis politiques transnationaux qui composent le Parlement européen restent mal connus également.

B - Les limites de la citoyenneté européenne •

Réalité juridique, la citoyenneté européenne n'est pas encore une réalité sociale et demeure assez symbolique. Elle n'existe pas indépendamment de la citoyenneté

nationale, et confère des droits sans imposer de devoirs (il n'existe pas d'impôt européen, par exemple). Ses détracteurs parlent d'une citoyenne té « gadget ». La barrière linguistique reste encore un obstacle à un véritable sentiment d'appartenance.

L'initiative citoyenne rencontre des limites. L'Union européenne s'affirme pionnière en matière de démocratie déléguée. Depuis le traité de Lisbonne, les citoyens de l'UE peuvent demander à la Commission européenne de présenter un projet législatif s'ils parviennent à réunir un million de signatures dans une pétition (sur l'eau, sur les OGM...). Les signataires doivent provenir d'au moins un quart des États de l'UE. Mais la Commission n'est aucunement tenue de transformer cette initiative citoyenne en proposition de loi.

III Quel avenir pour la démocratie européenne ?

A - L'Union européenne peut-elle être davantage démocratique ?

La démocratie européenne est contrainte par le cadre national. Certains observateurs considèrent que la démocratie ne peut être efficace qu'à l'échelle des nations avec des peuples partageant une même langue, une même histoire, des mêmes valeurs. Ils s'opposent à ceux qui considèrent que l'UE représente une nouvelle forme de démocratie avec l'adhésion de citoyens aux cultures variées à un projet politique européen sans référence à une histoire nationale. Ce projet se retrouve dans la devise de l'UE : « Unie dans la diversité ».

Les parlements nationaux sont associés au Parlement européen dans le processus législatif. Les États, par l'intermédiaire de leurs parlements nationaux, conservent

encore des compétences dans la manière de transposer les directives européennes dans leur droit national. Depuis le traité de Lisbonne (2007), les parlements nationaux sont obligatoirement consultés sur les projets de lois européens. Ils sont devenus en quelque sorte des co-législateurs du droit de l'Union européenne.

B - Comment renforcer la participation des citoyens européens ?

L'Union européenne tente d'impliquer davantage les citoyens dans la vie politique. En 2013, la Commission européenne initie les « dialogues citoyens », des rencontres organisées dans tous les pays de l'UE. L'initiative citoyenne permet également à un million de citoyens issus de 7 États de l'UE de proposer une loi. Ces initiatives participent d'une même intention, ayant pour objectif de combler le sentiment de déficit démocratique.

L'identification des citoyens à l'UE et à son fonctionnement démocratique constitue un enjeu majeur pour les prochaines décennies. Le manque de clarté sur la démocratie européenne et les actions menées par l'UE expliquent que les citoyens ont des difficultés à s'identifier aux projets réellement menés ou financés par l'UE (infrastructures de transport, aides sociales, programmes d'aménagement urbain...).

Jalon. Le fonctionnement de l'UE : démocratie représentative et démocratie déléguée (p. 92-93)

L'Union européenne a aujourd'hui toutes les caractéristiques d'une démocratie représentative. L'une de ses forces tient également à son caractère pionnier en matière de démocratie déléguée, offrant à chaque citoyen la possibilité de s'exprimer. Toutefois, les détracteurs de l'Union européenne estiment que son fonctionnement n'est pas assez démocratique.

Quelles sont les contraintes et les ambitions du fonctionnement démocratique de l'Union européenne ?

Doc 2 p. 92 : L'Union européenne, une pionnière de la démocratie

déléguée

L'UE a tout d'abord l'obligation de faire de larges consultations avant de proposer une initiative législative. Chaque citoyen, partie prenante, association, etc. peut exprimer son avis et faire une contribution qui sera analysée. La Commission est très consciente de la complexité de la législation et des procédures européennes. Elle travaille à leur simplification et a mis en place pour ce faire une plateforme appelée « REFIT » qui permet aux citoyens de faire des suggestions pour alléger la législation européenne et réduire les formalités. L'UE a également instauré – et elle est la première institution internationale à l'avoir fait – une initiative citoyenne : un million de citoyens issus de 7 États membres peuvent saisir la Commission européenne et lui demander de formuler une proposition de loi dans un domaine couvert par les traités. [...] La Commission a enfin créé un registre de transparence où doivent s'enregistrer tous les représentants d'intérêts qui souhaiteraient la rencontrer. Tous les membres de la Commission doivent ainsi rendre public les contacts qu'ils ont avec des individus ou organismes extérieurs.

« L'Union européenne n'est pas démocratique ! Vraiment ? », article publié dans la rubrique « Les Décodeurs de l'UE » sur le site de la Commission européenne, www.ec.europa.eu, 12 décembre 2016.

Jalon. L'Union européenne face aux citoyens et aux États : les remises en question depuis 1992 (p. 94-95)

Le traité de Maastricht en 1992 crée l'Union européenne et définit le concept de « citoyenneté européenne ». Toutefois, l'adhésion des citoyens et des États au projet européen demeure limitée. L'euroscpticisme progresse et de nombreuses formes de mécontentement s'expriment.

Comment le projet démocratique de construction européenne est-il remis en cause par les citoyens et les États depuis 1992 ?

Doc 3 p. 95 : Le Brexit, un échec pour la construction européenne

Avec 51,8 % de « pour » et 48,2 % de « contre », nos « voisins » britanniques se sont prononcés, avec un vote de démocratie directe, pour quitter l'Union européenne [...]. Si l'Angleterre (53,4 %) et le Pays de Galles (52,5 %) ont majoritairement voté le « Brexit », l'Écosse (62 %), l'Irlande du Nord (55,8 %) comme Londres y étaient clairement hostiles [...]. Ces partisans veulent nier le résultat, considérant que le score en faveur de « Brexit » n'est pas significatif et que les électeurs ont été trompés autour de faux arguments. Les contestataires indiquent que la plupart des « jeunes », synonymes d'avenir, tout comme le monde financier et une majorité du milieu des affaires étaient « contre » et ont plébiscité le « Remain ». En un mot, nos « voisins » ont l'air de découvrir la démocratie ! Ils espèrent que l'UE comprendra peut-être qu'il ne s'agit en fait que d'un simple malentendu, en préservant « ses » avantages tout en étant désormais les deux pieds « dehors » ? [...] Sachant que l'Europe s'est construite sans le RoyaumeUni, elle pourrait a priori poursuivre son « déroulé » sans lui. Mais cet incident de parcours est grave.

Jacques Martineau, « Et si le Brexit remettait l'UE en question ? »,

ÉconomieMatin.fr, 5 juillet 2016.

Doc 5 p. 95 : Du projet à la crise

[Avec le Brexit], pour la première fois, la construction européenne recule et le territoire de l'UE se rétrécit, même si le processus est ambivalent et loin d'être achevé. Nulle part ailleurs, la peur d'une Europe fédérale primant sur les choix nationaux n'est aussi forte qu'au Royaume-Uni, entré dans l'Europe à la fin des années heureuses, et qui n'en a connu, en définitive, que les difficultés croissantes. Le Brexit [...] montre aussi que l'adhésion à l'Europe n'est pas qu'une question d'avantages économiques : les régions les plus subventionnées du Royaume-Uni sont celles qui ont le plus voté en faveur du Brexit (Cornouailles, Midlands...) ; aux dépens de processus politiques longs et douloureux et pour lesquels l'UE était une avancée, comme en Irlande du Nord. L'harmonisation par la grâce des échanges et des convergences des politiques publiques ne suffit donc pas à effacer les particularismes, les expériences historiques locales, les traditions politiques différenciées. [...] L'UE n'est pas en déclin, ni vraiment en panne, mais à un moment de mutation nécessaire. [...] Des demandes de réponse sont faites à des institutions qui n'ont pas été créées pour gérer des crises, et auxquelles elles tentent de s'adapter [...].

Jean-Marc Huissoud, « Union européenne ; du projet à la crise »,

Carto, n° 51, janvier-février 2019.

Points de vue. La citoyenneté européenne existe-t-elle ? (p. 96-97)

Doc 2 p. 96 : La citoyenneté européenne, une réalité sociale en devenir

Vous avez des cas très difficiles juridiquement avec l'augmentation des couples mixtes : en effet, comment définir la citoyenneté des enfants ? Je vous donne un exemple. Imaginez une jeune Hollandaise d'origine turque qui fait des études de droit à Amsterdam et qui passe une année Erasmus à Montpellier. Elle y rencontre un jeune Français d'origine maghrébine qui fait des études de médecine. Ils se rencontrent dans une discothèque, ils décident de se marier et ils ont un enfant. Cet enfant, il est quoi ? Il est turc ? Non. Il est hollandais ? Mais non. Il est français ? Mais non. Pas simplement. Il est algérien ou marocain ? Mais non. En fait, cet enfant est naturellement européen ! Il est bien plus européen qu'il n'est n'importe quel type de nationalité. Pour moi, avec l'évolution de l'Europe et de nos modes de vie aujourd'hui, le problème de la citoyenneté européenne qui ne sera plus liée à la citoyenneté nationale va se poser. Cela va durer cinq ans, dix ans, trois ans, je n'en sais rien. Mais je suis sûr et certain que nous allons arriver à un moment de notre histoire où nous pourrions avoir une citoyenneté européenne qui ne dépendra pas de la citoyenneté nationale. [...] Vous allez avoir une harmonisation de la fiscalité et si vous avez une monnaie commune, vous aurez besoin d'une gouvernance politique commune, et la monnaie commune vous amènera à une citoyenneté européenne commune qui ne sera plus liée à la citoyenneté nationale. Alors c'est pour demain ? C'est pour après-demain ? Je n'en sais rien. Mais c'est la logique de la construction européenne, en tout cas celle que je défends.

Daniel Cohn-Bendit, extrait d'une intervention lors d'une conférence au Conseil d'État intitulée « La citoyenneté européenne : réalité ou utopie ? » , 28 mars 2018.

Doc 3 p. 96 : La citoyenneté européenne, une utopie

La citoyenneté européenne est une utopie. Il s'agit d'une citoyenneté non vécue : on vit nationalement mais on ne vit pas européen. C'est une citoyenneté qui confère des droits mais pas de devoirs, ce qui est très curieux. Un nombre restreint de nos citoyens se trouve concerné par la libre circulation et la libre installation. C'est une citoyenneté qui n'a aucune autonomie par rapport à la citoyenneté nationale. Ce sont les États qui décident en dernier ressort. [...] Ce nouvel attribut de « citoyenneté européenne » ne peut susciter le sentiment d'appartenir à une communauté historique, politique, culturelle. Les élargissements successifs tout comme l'absence de définition des limites du territoire de l'Union européenne posent également problème. Même l'appropriation symbolique par le drapeau, l'hymne ou une journée spécifique est loin de faire l'unanimité entre les États. J'ai une belle-fille qui est danoise : il n'y a pas un drapeau européen au Danemark. [...] Cette citoyenneté est en définitive à l'image d'une identité en miettes. Elle apparaît surtout en complet décalage avec les aspirations de nos peuples dont les préoccupations premières sont la protection sociale, la sécurité, l'éducation, la santé, l'impôt, le chômage. [...] À défaut d'être une utopie ou un mythe, le concept de citoyenneté européenne en l'état est la rencontre avec le flou, le mou et l'ambigü.

Jean-Jacques Kasel, extrait d'une intervention lors d'une conférence au Conseil d'État, « La citoyenneté européenne : réalité ou utopie ? »,

28 mars 2018.